

Extrait de l'Ordinance 55AE du 31-10-41 de Moscou  
le Gouverneur du R.U.

Les prix maxima de vente en gros et en détail à Usumbura, sont fixés comme suit :

	Prix de gros frs.	Prix de détail frs.
Pain/		9,-
Farine de Froment: 1/du Katanga 2/Kenya 3/d'Amerique :	27,50 les 5 kilogs. 27,50 les 10 lbs. a/275.-- les 100 lbs. b/290.-- le sac de 10x10 lbs. 31,50 les 10 lbs.	50,-les 5 Kilogs. 50,-les 10 lbs. :
Sucre Bas-Congo : 1/scié 2/cristallisé	180,-- les 40 Kgs. a/en vrac: 140,-- 40 Kgs. b/en sachets d'origine:	5,50 le Kgr. 4,50 le Kgr.
Sel de table: 1/Cérébos	150,-- les 40 Kgs. 310,-la caisse de 24 boites, 620,-la caisse de 48 boites.	5,-- le Kgr. 14,50 la boîte de 1 lb.
2/rafiné d'Afrique du Sud	400.-- le sac de 200 lbs.	11,50 le sac de 5 lbs
Beurre frais local non pasteurisé en paquets carton de 1/2 Kg.		15,-- le kilo
Caillé torréfié local : 1/1 <sup>e</sup> qualité 2/2 <sup>e</sup> qualité		11,-- le Kg.
Viandes de boucherie : boeuf porc (sauf porc d'élevage) mouton		9,-- le Kg.
Corned Beef	430,-- la caisse de 48 boites.	12,-- le Kg.
Confitures et marmelades en boîtes métalliques: 1/d'Afrique du Sud: par caisse:		16,-- le Kg.
2/idem	8,50 la boîte d'1 lb. 17,--la boîte de 2 lbs.	14,-- la boîte de 1 lb. 20,--la boîte de 2 lbs.
Saindoux local en vrac		18,-- le Kg.
Graisse de poeuvre locale en vrac:		
1/Fondue		10,-- le Kg.
2/non fondue		8,-- le Kg.
Huile d'arachide: 1/surfine Katanga 8,-- le litre mise en bouteilles à Usumbura nu		10,-- la bouteille 3/4 L (vidange déduite)
2/surfine Katanga, mise en bouteil- 12,50 la bout.de 3/4 l. lles par le producteur.		15,- la bout.3/4 L.(vi- dange déduite).
Macaroni, spaghetti ou Vermicelle d'Afrique du Sud.	8,--le paquet d'1 lb.	9,--le paquet d'1 lb.
Vin en dame-jeannes Nabao(Portugal) 180,--la dame-jeanne de 200,-la dame-jeanne de 10 litres.		10,50 la bout.de 3/4 L. (vidange déduite).
Vinaigre d'Afrique du Sud mis en bouteille au Congo Belge.	9,--la bout.de 3/4 L.	10,50 la bout.de 3/4 L. (vidange déduite).
Ovaltine(d'Afrique du Sud)		
1/la boîte de 9 ozs	26,-- la boîte	29,-- la boîte
2/la boîte de 18 ozs.	46,-- la boîte	52,-- la boîte
Farine lactée d'Afrique du Sud.		16,50 les 300 gr.net environ.
Eaux gazeuses:		au magasin: 4,-- la bout. de 3/4 L.(vidange dé- duite).
1/fabriquées au Congo Belge		au magasin: 3,-la bout. de 3/4 L.(vidange dé- duite).
2/fabriquées au R.U.		au magasin: 10.-la bout. (vidange déduite); à l'hôtel ou au café- restaurant: 18,-la bout. id. 11,50 idem
Bière blonde - Primus de Léopoldville	180,-- la caisse de 48 bouteilles de 3/4 L. réduction faite des vidanges.	120,-- la bouteille
Bière blonde Simpa d'Elisabethville.	115.--la caisse de 48 bout.de 3/4 L.%réduction faite des vidanges	
Whisky (marques Black & White, Johnnie Walker, Red Label, John Haig).	400.--la caisse, réduc- tion faite des vidan- ges.	
Savon: 1/Sunlight	475.-- idem.	
2/de toilette:a/Palmolive b/Lux	5,--la boîte de 2 briques. 4,25 la brique ordinaire 4,75 id.	6,--la boîte de 2 bri- ques.
3/de ménage genre Marcelli-155,- la caisse.		5,--la brique ordinaire 5,50 id. 3,25 la brique de 1/2 Kg.environ.
le(Congo).		

Ruhengeri

1233

4/Bleu marbre(Congo)	• 135,-- la caisse	3,-- la barre de 800 gr. environ.
5/Lux paillettes	6,50 le paquet	7,50 le paquet
6/en poudre Vim boîte de 250 gr.	7,-- la boîte environ.	8,-- la boîte
7/en poudre Rinso	5,-- le paquet	6,-- le paquet
Allumettes 1/Union match	1.400,--la caisse de 300 paquets.	5,-- le paquet de 10 boîtes ordinaires.
2/Afrique du Sud	1.550 la caisse	5,50 le paquet de 12 boîtes ordinaires ou 11,--le paquet 12 grosses boîtes
Cigarettes Belge	1.175,--les 10.000 cigarettes. (ex.Tabacongo)	3,--le paquet de 20.. 3,75 le paquet de 25.
Cigarettes Albert ordinaires.	1.250.-les 10.000 cigarettes(ex E.A.T.)	3,--le paquet de 20
Cigarettes Tabarudi a/légères ou fortes	750,--les 10.000 cigarettes	2,-- le paquet
b/de luxe	800,--les 10.000	2,50 le paquet
Tissus Utexico:		
American 103 6 3/4 y.	pièce 25,50	Pièce 33,-
30 y.	114,--	148,-
American 119 6 3/4 y.	23,--	30,-
30 y.	103,--	134,-
American 130 6 3/4 y.	25,50	38,-
30 y.	133,--	173,-
Indigo 310 6 3/4 y.	38,75	50,-
Indigo 117 6 3/4 y.	32,50	42,-
30 y.	144,--	187,-
Indigo 299 6 3/4 y.	33,75	44,-
30 y.	136,--	177,-
Cretonne C 120 6 3/4 y.	60,25	78,-
Imprimés Angèle 6 1/2 y.	30,75	40,-
César 6 1/2 y.	42,--	55,-
Daniel 6 1/2 y.	51,50	67,-

Usumbara, le 31 Octobre 1941.-

J U N G E R S . -

Ruhengeri, le 6-2-1942.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci contre les prix fixés par l'ordonnance 55/AE du 31-10-41 de Monsieur le Gouverneur du RV, comme étant les prix maxima à appliquer à Urumbara.

Les prix maxima de vente à Ruhengeri sont ceux d'Urumbara majorés du transport.

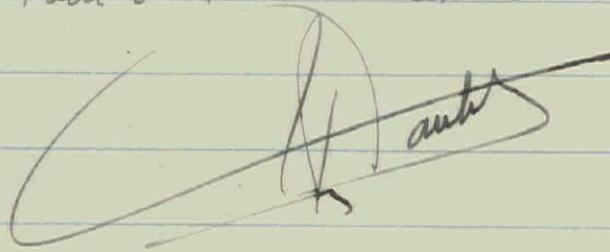
L'ordonnance 55/AE est entrée en vigueur au 1 novembre 1941.

L'ordonnance 30/AE du 30-Juin 1941 fixant aussi des prix maxima est abrogée.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Pour l'Administration centrale du

Messieurs les Commerçants  
de Ruhengeri



M<sup>me</sup> Paschal : Vu et signé

Mire : Vu et signé

Hussein : Vu et signé

Ali Rompi : Vu et signé

Ratana : Vu et signé

Pyarall : Vérité	Ahmed Isak : Vérité
Gaians :	Amar Singh : Vérité
Punkam Singh :	Rajeshwar Singh : Vérité
Bahadur : Bahadur	
Dhanani :	

RESIDENCE DU RUANDA.  
Territoire de Ruhengeri.

---  
A V I S . -

Il est porté à la connaissance du Public que dans la nuit du 30 au  
31 mars 1942, des voleurs se sont introduits dans le bureau de la Mission  
Adventiste du 7<sup>e</sup> Jour à RWANKERI (Territoire de Ruhengeri) et y ont volé  
des étoffes pour une valeur de TROIS MILLE SEPT CENTS FRANCS (3.700 frs).

Au cas où un ou des indigènes essaieraient de vous vendre des étoffes  
je vous autorise à l'arrêter immédiatement et à la faire conduire au  
bureau du Territoire à Ruhengeri.-

Vu: SEDEC

-----  
T A N G A Z A .

Inapashwa habari kwa watu wote ya kama katika usiku wa tarki 30 mpa-  
ka 31 Mars 1942, wivi wameingia katika bureau ya Mission Adventiste RWANKE-  
ri (Territoire ya Ruhengeri) wakaiba nguo za franka ELFU TATU MIA SABU  
(3.700 frs). - Mutakapoona mshenzi ao washenzi wanaojaribu kuuzi sha nguo  
ninawapa ruksa muwakamate mara hiyo, na muwatume ku bureau ya Territoire  
ya Ruhengeri.-

Ruhengeri, le 31 Mars 1942.-  
L'Administrateur Territorial, D.VAUTHIER,

Sahini : *Paul de la chaux*  
V.M.WILSON *G.A. Ober* *Paul de la chaux* *D.Vauthier*  
*W.B. Blum* *H. R. St. John* *D. Vauthier*  
*Bladis A. W. St. John* *9/3/42* *D. Vauthier*